Sciences Po Grenoble UGA
L'OUVERTURE AUX MONDES

Conseil d'Administration

Saint-Martin-d'Hères, 8 octobre 2026

Conseil d'Administration du 8 octobre 2026
Délibération n°CA-2026-44

Nature : **Affaires Pédagogiques**
Objet : **Approbation du règlement des études et des examens du Certificat d'Etudes Politiques et Relations Internationales**

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L613-1, D612-34, R741-3, D741-9, D741-10, et R811-11 et suivants ;
Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;
Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble, adopté par délibération du conseil d'administration ;
Vu l'avis favorable du conseil des études et de la vie étudiante du 17 septembre 2026,

Considérant ce qui suit :

Le règlement des études et des examens est le texte de référence fixant les dispositions spécifiques encadrant le cursus conjoint de premier cycle entre l'Institut d'études politique de Grenoble et l'université Internationale de Rabat permettant la délivrance, sous réserve de validation des conditions requises, du Certificat "Études Politiques et Relations Internationales". Il précise le déroulement du cursus de formation et précise les spécificités relatives à la voie d'accès. Il détaille l'organisation pédagogique du diplôme.

La présente délibération soumet au vote des membres du conseil d'administration le règlement des études relatif au Certificat "Études Politiques et Relations Internationales" pour l'année universitaire 2026-2027.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1ER : APPROUVE le règlement des études 2026-2027 du Certificat "Études Politiques et Relations Internationales" annexé à la présente délibération.

Le résultat du vote est le suivant :

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	19
Nombre de procurations :	09
Votes « Pour » :	23
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	05

Sciences Po Grenoble UGA
L'OUVERTURE AUX MONDES

Conseil d'Administration

Jean-Luc Névache



Président du Conseil d'administration

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble par courrier adressé au greffe du tribunal (Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.